

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

Votes	
Pour	42
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2025

Le mercredi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 17 septembre 2025, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Étaient présents :

M. Mmes. : Béatrice ALIROL, Hassan AOUMMIS, Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Catherine DESPRÈS, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Alain OMRANE, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Hacès SASU, Walid SAYADI, Billy SOMSOUK,

Étaient représenté-e-s :

M. Stéphane BANCE pouvoir à Damien DESROCHES
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA
M. El Arbi CHIRRAANE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Franklin Lambert POUDY pouvoir à Tonino PANETTA
M. Moustapha THIAM pouvoir à Walid SAYADI

Étaient absent.e.s :

Sabrina DOS REIS

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2025, 2ème affectation

Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux, année 2025, 2ème affectation

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver...

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Sabrina FONTAINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal, et L1611-4 relatif aux versements de subventions aux associations,

Considérant, l'enveloppe budgétaire prévue pour les associations locales et groupements locaux,

Considérant, le budget primitif de l'exercice 2025, voté le 02 avril 2025

Vu la Culture / Evénements / Vie associative / Citoyenneté / Politique de la ville du 10 septembre 2025

DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de verser **aux associations et groupements locaux** pour l'exercice 2025 les subventions telles que figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subvention fonctionnement	Subvention de projet
Fleurs des Navigateurs pour le CVAC : Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi		3 000 €
EDUCATION POPULAIRE / FORMATION/ EMPLOI	500 €	-
D4DEV – Diaspora pour le développement	500 €	-
PREVENTION/SANTE/HANDICAP	250 €	250 €
Une 2cv dans les nuages	250 €	250 €
TOTAL	750 €	3 250 €
TOTAL ENVELOPPE ASSOCIATIONS	4 000 €	

ARTICLE 2 : Dit que la dépense est prévue au budget de la commune.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 24 septembre 2025

Pour extrait conforme,
Tonino PANETTA
Maire

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20251001-DEL-25-089-DE
Date de télétransmission : 01/10/2025
Date de réception préfecture : 01/10/2025